



MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-DUPAS
PROCÈS VERBAL
Séance régulière du 3 décembre 2018

En présence de : Mme Marie-Pier Aubuchon, mairesse

Des conseillers : M. Maurice Désy, conseiller no 2
M. Martial Belley, conseiller no 3
M. Alain Goyette, conseiller no 5
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6

En l'absence de : Mme Anne-Marie-Cyr, conseillère no 1
M. Simon Deguise, conseiller no 4

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

La mairesse ouvre la séance à 19 :30 heures par une période de silence et une courte réflexion.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre**
4. **Administration**
 - 4.1 **Adoption des dépenses de novembre 2018**
 - 4.2 **Factures à payer**
 - 4.3 **Calendrier séance 2019**
 - 4.4 **Avis motion projet règl 282-2018, taxation 2019**
 - 4.5 **Avis motion projet règl 283-2018, traitement des élus**
 - 4.6 **Renouvellement assurances**
 - 4.7 **Appui Franco-Ontarien, fqm**
 - 4.8 **TECQ 2014-2018**
 - a) **mandat reddition de compte : Michaud**
 - b) **mandat signature : attestations et documents**
 - 4.9 **Déclaration des dons et autres avantages**
 - 4.10 **Correspondance**
 - a) **Demande d'aide financière : bénévoles Le Château, centre de prévention du suicide de Lanaudière, Nez rouge, Filles d'Isabelle brunch 10 février 2019**
 - b) **remerciement CABA et chambre de commerce**
5. **Sécurité publique**
 - 5.1 **SQ, résolution**
 - 5.2 **Résolution entente municipalité signature**
 - 5.3 **Résolution adoption volet 1**
6. **Transport/Voirie**
 - 6.1 **Soumissions Ile St-Amour**
 - 6.2 **Subvention PPA au MTQ**
 - 6.3 **Pancarte résidus dangereux soumission : 375\$**
7. **Urbanisme**
 - 7.1 **Rapport urbanisme novembre 2018**
 - 7.2 **Contrat matières résiduelles (3 ans EBI)**
 - 7.3 **Demande CPTAQ, usage domestique : 117 Église**
8. **Loisirs et culture**
 - 8.1 **Comité communautaire, dépôt de pv**
 - 8.2 **Bibliothèque Berthierville gratuité**
 - 8.3 **SRPB, aide financière 2019**
9. **Sujets divers**
 - 9.1 **Déneigement entrées centre communautaire**

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

229-2018 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

230-2018 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre

Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018. Adopté

4. Administration

4.1 Adoption des dépenses du mois de novembre 2018

231-2018 Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Maurice Désy

Et il est ainsi résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas adopte les dépenses et salaires du mois de novembre 2018 pour un montant totalisant 100 656.88\$. Adopté

4.2 Factures à payer

Considérant la liste des factures à payer totalisant un montant de 75 637.52 \$;

232-2018 Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Martial Belley

Et ainsi résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas autorise le transfert de cette somme du compte à intérêts élevés vers le compte avec opération pour le paiement des factures de décembre 2018. Adopté

4.3 Calendrier séances ordinaires 2019

Attendu la proposition suivante pour le calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2019;

CALENDRIER – SÉANCES ORDINAIRES 2019		
JOUR	DATE	HEURE
Lundi	7 janvier	19 :30h
Lundi	4 février	19 :30h
Lundi	4 mars	19 :30h
Lundi	1er avril	19 :30h
Mardi	7 mai	19 :30h
Mardi	4 juin	19 :30h
Mardi	9 juillet	19 :30h
Mardi	13 août	19 :30h

Lundi	9 septembre	19 :30h
Lundi	7 octobre	19 :30h
Lundi	4 novembre	19 :30h
Lundi	2 décembre	19 :30h

Par ces motifs,

233-2018

Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Alain Goyette

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas adopte ce calendrier pour l'année 2019. Adopté

4.4 Avis motion projet-règl 282-2018, taxation 2019

Avis de motion est donné par M. Alain Goyette que sera présenté lors d'une séance ultérieure le projet de règlement 282-2018 décrivant les taux et compensations pour la taxation 2019.

4.5 Avis motion projet- règl 283-2018, traitement des élus

Avis de motion est donné par M. Maurice Désy que sera présenté lors d'une séance ultérieure le projet de règlement 283-2018 concernant le traitement des élus.

4.6 Renouvellement assurances

Attendu que la MMQ nous a transmis sa proposition d'assurances pour la municipalité relative à l'année 2019;

Par ces motifs,

234-2018

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Martial Belley

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas accepte la proposition daté du Au montant de 6 419\$ pour l'année 2019. Adopté

4.7 Appui Franco-Ontarien, fqm

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

235-2018 Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Alain Goyette

- Que la municipalité de La Visitation-de-l'Ile-Dupas demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
- Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;
- Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
- Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
- Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités. Adopté

4.9 TECQ 2014-2018,

a) reddition de compte : Michaud Clément Inc.

b) mandat signature : attestations et documents

a) Attendu que la municipalité a terminé les travaux relatifs à la subvention de la TECQ 2014-2018;

Attendu que la municipalité a respecté les exigences de seuil minimum d'investissement pour ces travaux et que les factures relatives à ces travaux ont toutes été reçues et payées;

En conséquence,

236-2018 Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Alain Goyette

Que la municipalité de La Visitation-de-l'Ile-Dupas mandate nos vérificateurs actuels soit : Michaud Clément Inc. pour la reddition de compte nécessaire à la procédure relative à la TECQ 2014-2018. Adopté

b) Attendu que les travaux relatifs à la TECQ 2014-2018 sont maintenant terminés;

En conséquence,

237-2018

Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Que la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas mandate la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité toutes les attestations ou documents requis du ministère pour finaliser le dossier. Adopté

4.9 Déclaration des dons et autres avantages

Aucun des élus n'a reçu de dons ou autres avantages en 2018.

4.10 Correspondance

a) Demande d'aide financière : bénévoles Le Château, centre de prévention du suicide de Lanaudière, Nez rouge, Filles d'Isabelle brunch 10 février 2019

Attendu que la municipalité a reçu des demandes d'aide financières pour les organismes en titre;

En conséquence,

238-2018

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolut unanimement que la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas octroie le montant suivant aux organisme cités soit :

- Château : 50 \$
- Centre suicide 50 \$
- Nez Rouge : 50 \$
- Filles Isabelle : 50 \$

Et que ces montants soient prélevés dans le poste budgétaire réception. Adopté

b) Remerciement CABA et Chambre de commerce

5. Sécurité publique

5.1 SQ, résolution

Attendu qu'en 2017 les municipalités du Québec ont vu leur contribution augmenter de 6.1%;

Attendu que compte tenu des augmentations salariales importantes consenties aux policiers de la Sûreté du Québec par l'ancien gouvernement, la majoration des factures que s'apprête à envoyer le ministère aux municipalités sera encore une fois supérieur à 5%;

Attendu que sans intervention urgent de Madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, la hausse du fardeau fiscal des citoyens pour ce service sera nettement supérieure à l'inflation et pourrait également entrer en contradiction avec l'engagement pris par le Premier Ministre devant les membres de la Fédération québécoise des municipalités du Québec le 20 septembre dernier;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités sollicite une rencontre afin de discuter des mesures transitoires afin d'éviter cette hausse pour la prochaine année et, si possible, pour l'avenir.

En conséquence,

239-2018 Il est proposé par M, Maurice Désy
Appuyé par M. Martial Belley

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas appui la Fédération québécoise des municipalités dans leur démarche auprès du ministère de la Sécurité publique;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray, ainsi qu'à toutes les municipalités de celle-ci.

Adopté

5.2 Résolution entente municipalité signature

Attendu que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas désire procéder à une entente pour l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale lié au processus de sécurité civile en se prévalant des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et ce avec les autres municipalités de la MRC de D'Autray;

En conséquence,

240-2018 Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Alain Goyette

Que le conseil municipal de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas autorise la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité une telle entente. Adopté

5.3 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique

en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

241-2018 Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Maurice Désy

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité de La Visitation-de-l 'île-Dupas autorise la directrice générale, Mme Sylvie Toupin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.
Adopté

6. Transport/Voirie

6.1 Soumission Ile St-Amour

Étude des fossés : M. Stéphane Allard : 1000\$

Étude de l'égouttement pluvial :

- ✓ CIMA entre 12 000 à 15 000\$
- ✓ GBI environ 13 600\$
- ✓ EXP 9 100\$

242-2018 Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas accepte soumission ne désire pas obtenir de 2^e avis pour une étude de l'égouttement pluvial, mais bien plutôt continuer l'étude des fossés existants et potentiels afin de valider la meilleure option pour l'égouttement de l'île St-Amour.
Adopté

6.2 Subvention PPA au MTQ

Attendu que La municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locales (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipal et admissible au PAV;

Pour ces motifs,

243-2018 Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil de La Visitation-de-L 'île-Dupas approuve les dépenses d'un montant de 19 623.38\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0.321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adopté

6.3 Pancarte résidus dangereux soumission

Attendu que notre pancarte informative pour les résidus dangereux est désuète et que nous avons une soumission de Signoplus au montant de 375\$;

Pour ces motifs,

244-2018

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu unanimement que le conseil de La Visitation-de-L 'île-Dupas autorise cette dépense. Adopté

7. Urbanisme

7.1 Rapport urbanisme novembre 2018

Dépôt de document

7.2 Contrat matières résiduelles (3 ans EBI)

Considérant que la MRC de D'Autray a lancé un appel d'offre pour notre municipalité (suivant notre délégation de compétences) pour la collecte et le transport des matières résiduelles à partir de 2019 et ce pour 3 ans;

Considérant que EBI est le seul soumissionnaire pour notre territoire;

245-2018

Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Île-Dupas accepte soumission de EBI, telle que déposée à La MRC de D'Autray, soit pour un montant de 56 368.26\$ excluant les taxes applicables. Adopté

7.3 Demande CPTAQ, usage domestique : 117 Église

Attendu que la municipalité de La Visitation-de-l 'Île-Dupas a reçu le 19 novembre 2018 une demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la part de Nadia Beaulieu, résidante du 117, rue de l'Église à La Visitation-de-l 'Île-Dupas qui vise l'implantation d'un usage domestique qui consisterait à aménager un atelier d'artisanat de bois et de décorations au sein de la résidence;

Attendu que cette demande requiert l'avis de la municipalité quant à l'implantation de cet usage au sein de la résidence qui se localise actuellement dans la zone agricole désignée et qu'une

recommandation doit être acheminée à ladite Commission pour évaluer la recevabilité puis, le cas échéant, analyser la demande;

Attendu que la dite propriété est localisée dans la zone RC au sens du règlement de zonage numéro 119. Dans cette zone, l'agriculture, les résidences unifamiliales isolées, unifamiliale jumelée, bifamiliale isolée, trifamiliale isolée, multifamiliale isolée, les commerces de vente au détail et de service, les utilisations publiques d'envergure locale utilisée à des fins de : (services municipaux, communautaires, d'éducatives, de cultures, s parcs et loisir et de récréation), la culture et les gîtes touristiques sont autorisés à titre d'usage principal sur un terrain. Les usages autres qu'agricoles sont autorisés seulement s'ils ont reçu au préalable l'autorisation de la CPTAQ;

Attendu que les usages domestiques qui sont définis au règlement de zonage comme une activité professionnelle, commerciale, artisanale ou artistique pratiquée sur une base lucrative à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel sont permis à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel, sous condition de respecter les critères d'aménagement d'un tel usage au sein d'une résidence;

Attendu que les principaux arguments retenus et favorables au projet sont les suivants :

- Une fois implanté, l'usage domestique se limitera uniquement à l'espace disponible à l'intérieur de la résidence actuelle. Aucun agrandissement de la résidence n'est prévu afin d'implanter cet usage;
- L'usage domestique ne sera pas visible de l'extérieur du bâtiment puisque l'étagage l'entreposage et l'affichage à l'exception d'une affiche de petite taille localisée sur la porte, ne sont pas autorisés pour les usages domestiques;
- La résidence se localise dans un îlot déstructuré en vertu du règlement de contrôle intérimaire 220 régissant la construction de résidences dans la zone agricole permanente, entité ponctuelle dans laquelle se concentre actuellement une série d'usages non agricoles, majoritairement constituée de résidences et d'usage de nature publique (centre communautaire et lieux de culte);

Attendu que l'ensemble de ces points favorables au projet s'ajoute aux autres facteurs inhérents à l'analyse du dossier dont la municipalité doit tenir compte, tels qu'énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. C. P-41.1), par exemple la localisation du lot, le milieu environnant, les activités agricoles limitrophes et la disponibilité d'autres emplacement;

Attendu qu'après avoir pris connaissance du dossier et des documents joints à la demande, la municipalité est en mesure de formuler un avis et une recommandation;

En conséquence,

246-2018

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Que le conseil municipal appui unanimement la demande et recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation du projet d'implantation d'un usage domestique au sein de la résidence située au 117, rue de l'Église à La Visitation-de-l 'Ile-Dupas, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q.' C. P-41.1);

Que la Commission soit également informée que le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de La Visitation-de-l 'Ile-Dupas et du règlement de contrôle intérimaire numéro 220 régissant la construction de résidences dans la zone agricole permanente;

Que ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture environnante puisque l'usage est appelé à se produire à l'intérieur du bâtiment existant et qu'il est aussi encadré par les normes du règlement de zonage sur les usages domestiques au sein des bâtiments résidentiels;

Qu'il y a l'existence d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour un atelier d'artisanat, notamment dans des zones commerciales des municipalités voisines. Cependant, la demande vise uniquement à intégrer un usage domestique à même le bâtiment où vit la résidente. Le potentiel commercial se limiterait aux normes rencontrées dans le règlement de zonage pour les usages domestiques et dans un cas où la résidente souhaiterait agrandir son volume d'activités, elle devrait trouver un local qui se localise dans une zone permettant une telle activité soit à l'extérieur de la zone actuelle. Adopté

8. Loisirs et culture

8.1 Comité communautaire, dépôt de pv

Dépôt de document

8.2 Bibliothèque Berthierville gratuité

Point d'information

8.3 SRPB, aide financière 2019

Considérant que la SRPB nous sollicite pour une participation financière;

En conséquence,

247-2018

Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Martial Belley

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas accepte de financer la saison estivale 2019 de la SRPB à hauteur de 2 000\$. Adopté

9. Sujets divers

9.1 Déneigement entrées centre communautaire

Mme Maryse Courchesne, se retire pour ce point

Considérant qu'actuellement le responsable du déneigement des entrées du centre communautaire est moins disponible;

En conséquence,

248-2018

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Maurice Désy

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas engage Mme Agathe Plante pour le déneigement des entrées du centre communautaire pour l'hiver 2018-2019 pour un montant fixe de 300\$.
Adopté

10. Période de questions

- Nettoyage ponceau ile St-Amour
- Ponceau menant au champ fin rue St-Paul, propriétaire et état
- Soumission St-Amour, pour quel sujet
- Présence SQ versus contribution
- Hautes herbes et quenouille route 158

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

249-2018

Il est proposé par M. Martial Belley
Secondé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée à 20 :35 heures.
Adopté

Mme Marie-Pier Aubuchon
Mairesse

Mme Sylvie Toupin,
Secrétaire d'assemblée